

Depuis le 1. 7. 1843 second suppléant de la justice de paix, il fut proposé aux fonctions de juge de paix. Mais dès qu'il eut vent de cette proposition, il écrivit au chancelier de Blochausen «pour lui faire connaître qu'il se désistait de toute candidature en faveur d'un avoué, non docteur en droit, dont ces fonctions devaient être le gagne-pain . . . . et qui fut nommé.»



Cl. Musée de l'Etat.

N'ayant pas non plus «l'ambition d'entrer dans les affaires publiques», Thilges y fut tout de même mêlé à trois reprises, alors qu'il avait à peine 31 ans. D'abord il fit partie de la Commission des Quinze instituée par le roi grand-duc pour reviser la Constitution de 1841. On sait que dès sa première réunion (30. 3. 1848) la Commission se récusa, prétendant qu'il incombait aux seuls Etats, convoqués en nombre double, d'apporter les changements à la Constitution. (3 bis) Ensuite Thilges fut nommé membre des Etats sans s'être porté candidat. Mais voyant que, outre la sienne, l'absence de plusieurs juges, également nommés députés, faisait du tort à l'administration de la justice, il donna sa démission et fut remplacé par J. P. Arens de Hosingen. Enfin on lui proposa d'entrer au Conseil de gouvernement que J. J. Willmar devait présider à partir du 6. 12. 1848. «J'avais alors, écrit Thilges, cru devoir repousser l'offre, parce que je désirais rester au barreau . . . où je pratiquais avec plaisir et succès ; ma manière de traiter les affaires avait l'approbation des honnêtes-gens et des magistrats.»